



PLUM' INFO

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION COMMUNE DE PLUMAUGAT N° 148

Responsable publication : M. CHEVALIER

☎ : 02.96.83.12.31. – Fax : 02.96.83.15.63.

E-Mail : mairie@plumaugat.fr

Site internet : <http://pagesperso-orange.fr/plumaugat/>

Abonnement annuel : 8.00 € (pour un envoi à chaque numéro)

Jeudi 24 Octobre 2024

RESUME CM DU 16 Octobre 2024 :

(Le compte rendu intégral est affiché en mairie)

Dinan Agglomération : communication rapport d'activités 2023 : prise acte : M. le Maire informe le CM qu'il a été destinataire du rapport d'activité 2023 de Dinan Agglomération et en fait une présentation synthétisée. Après discussion, le CM prend acte du présent rapport.

Dinan Agglomération : Rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes : communication : M. le Maire informe le CM que la Chambre Régionale des Comptes a procédé à l'examen des comptes de gestion de Dinan Agglomération et que le Conseil Communautaire du 30 septembre a décidé de transmettre à chaque commune ce rapport. Après discussion, le CM prend acte du présent rapport.

Antenne FREE MOBILE : Convention : M. le Maire rappelle au CM le projet d'installation d'une antenne sur le site du stade et qu'il serait nécessaire de signer une convention avec l'opérateur pour percevoir une redevance (1 000 € par an, révisable annuellement) portant sur l'occupation de cette parcelle de la collectivité. Après délibération, le CM autorise M. le Maire à signer la convention.

Renouvellement contrat fourrière animale : M. le Maire fait part au CM que le contrat de capture et de gestion de fourrière animale avec la SACPA arrive à « échéance le 31 décembre 2024 et qu'il serait opportun de le renouveler. Après délibération, le CM décide de renouveler ce contrat pour un an jusqu'au 31 décembre 2025 ; il pourra aussi être reconduit pendant 3 ans par tacite reconduction.

Bois de « la Rabasse » : M. le Maire rappelle au CM l'existence des sentiers de randonnée et fait part au CM que le site de « l'allée couverte » est situé sur un terrain privé et qu'il serait opportun de rédiger une convention de mise à disposition et d'utilisation par les randonneurs avec le propriétaire. Après délibération le CM autorise M. le Maire à signer la convention.

Contrat de Territoire Départementaux : Mise en œuvre d'une démarche par la commune : questionnaire sur le mode de calcul de la répartition financière entre les communes : M. le Maire rappelle au CM qu'il existe des anomalies dans le calcul des dotations (potentiel fiscal et surface agricole utile). Il rappelle les différentes démarches engagées depuis 2022 auprès du Président du Conseil Départemental qui a permis de corriger la première erreur mais pas la seconde. Compte tenu que cette erreur est de nature à influencer sur la dotation de nombreuses communes dont notre commune, M. le Maire propose l'intervention de la société d'avocats LEXCAP pour défendre les intérêts de ces

dernières. Après délibération, le CM approuve l'intervention de ce cabinet afin d'interroger le Président du Conseil Départemental.

Subventions 2024 : Le CM décide comme les années passées d'attribuer des subventions à différents organismes, associations et collèges (la liste peut être consultée en mairie).

Tarifs salle des Fêtes 2025 : Le CM décide de maintenir les tarifs 2024 hormis les locations pour les mariages, soirées privées (+ 10 %). Un forfait sera appliqué pour les journées complémentaires de préparation. La location de la salle pour les lotos sera facturée 150 €. La liste des tarifs est consultable en mairie.

Congrès des Maires de France : Mandat spécial au Maire : M. le Maire fait part au CM qu'il souhaite participer au congrès annuel des Maires de France du 19 au 21 Novembre et demande au CM que la commune prenne en charge une partie des frais occasionnés (transport). Après délibération, le CM octroie un mandat spécial à M. le Maire pour le déplacement à ce congrès et la prise en charge des frais de transport.

PELE – MELE :

1 – **Chemins de randonnée :** l'association « Plumaugat Patrimoine » se mobilise pour identifier et entretenir plusieurs kilomètres de chemins pour les randonneurs. Nous invitons les usagers et riverains à respecter la signalétique apposée pour le balisage. Toute détérioration identifiée pourra faire l'objet de poursuites.

2 – **Nuisances sonores : ERRATUM :** Les travaux de jardinage ou de bricolage réalisés avec des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne peuvent être effectués que :
Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30
Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

3 – Vous êtes intéressé par la participation à la création d'une chorale à Plumaugat : Contacter Olivia CRESPEL (oliviaboutard@orange.fr et 06 78 86 36 89).

4 – Le CIS Plumaugat en partenariat avec GROUPAMA propose la semaine du 18 au 22 novembre une formation de 2 heures aux premiers gestes qui sauvent à la caserne (lundi, mardi et vendredi de 20h00 à 22h00 ; mercredi et jeudi de 20h30 à 22h30). Inscription sur le site de GROUPAMA.

5 – **Projection du film « En Fanfare » :** Le dimanche 27/10 à 14H30 au Cinéma Le Celtic à Saint Méen Le Grand. A partir de 13H45, concert pour introduire le film en musique par Rance Musik'

DATES A RETENIR :

Horaires de la mairie :

Accueil du public du mardi au samedi de 8H30 à 12H30.

Permanences :

Maire / Conseiller Départemental : sur rendez-vous les mardis et vendredis après-midi, le samedi de 9H00 à 12H00.

Permanence des adjoints sur rendez-vous.

Horaires de la Bibliothèque *Le Rucher* :

Mardi de 9h30 à 11h00 et de 16h00 à 19h00

Mercredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Jeudi et Vendredi de 9h30 à 11h00

Samedi de 9h30 à 16h30

Les animations au Rucher :

Exposition « Mangak'Armor » visible jusqu'au 15 décembre.

Halloween à la médiathèque : Animation, ateliers jeux et citrouilles le Vendredi 25 octobre de 17h00 à 18h30 ; les déguisements sont les bienvenus.

Soirée Unlock – jeux de société : Vendredi 25 octobre de 20h30 à 22h30.

Vendredi 15 novembre à 20h30 Pascal SILVESTRE vous fera parcourir l'univers à travers les âges et les civilisations.

Dinan Agglomération vous accueille pour vos démarches à la mairie de Caulnes les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin de 8H30 à 12H30.

Conciliateur de justice : M. Jean Pierre BLONDEL se tient à votre disposition le 1er Mercredi chaque mois à la mairie de Caulnes sur Rendez Vous (Tél. 02.96.88.70.30)

Festivités / Vie des associations en octobre / novembre :

Dimanche 3 nov. à 15H00 à l'église : « Les chants du Monde » interprétés par Mme Saint Juste Breton.

Dimanche 3 nov. : Loto du Comité des Fêtes

Dimanche 11 nov. à 11H30 : Commémoration Armistice 1918

Samedi 16 nov. : Soirée galettes et crêpes de l'école

Mardi 19 nov. à 12H30 : Banquet du Club du Bon Accueil

Dimanche 24 nov. à 12h00 : Repas Hospitalité diocésaine

Samedi 30 nov. à 20H00 : Buffet du festival des battages

La vie de nos commerces :

Les Pépinières Bonenfant vous accueillent pour l'achat de vos **chrysanthèmes** à partir du 18 octobre de 9H00 à 12H30 et de 14H00 à 19H00 (Dimanche 27 oct. inclus). Informations au 02.96.83.10.06

Messes :

Vendredi 1er nov. à 14h30 à Plumaugat (Toussaint)

Lundi 11 nov. à 10h30 à Plumaugat : cérémonie commémoration de l'Armistice

Dimanche 24 nov. à 10h30 à Plumaugat (Repas Hospitalité diocésaine)

2025 : Une nouvelle organisation pour la collecte des déchets

A compter du 6 janvier 2025, la collecte du bac vert et du bac jaune se fera en alternance 1 semaine sur 2 sur le même jour de la semaine.

**Le jour de collecte sera modifié et, à compter de cette date,
votre bac vert sera collecté le vendredi semaine paire
et votre bac jaune sera collecté le vendredi semaine impaire.**

Vous retrouverez le nouveau calendrier à compter de début décembre sur le site du SMICTOM.

Nous rappelons qu'il est demandé de déposer votre bac (vert ou jaune) la veille au soir du jour de passage, COUVERCLE FERME, avec la poignée côté rue.